

BEAUX-ARTS DE PARIS

TAXE
D'APPRENTISSAGE
2020



Mathias Bensimon
Atelier Janssens
Performance "Soleil levant"



UNE ÉCOLE DE RENOMMÉE INTERNATIONALE

Une formation d'excellence

Les Beaux-Arts de Paris, placés sous la tutelle du Ministère de la Culture, ont pour vocation première de former des artistes de haut niveau. Les Beaux-Arts de Paris accueillent 650 étudiants pour un cursus de cinq ans débouchant sur un diplôme reconnu au grade de Master qui conjugue les éléments fondateurs d'une démarche artistique et les enjeux de l'art contemporain. Conformément aux principes pédagogiques qui ont toujours eu cours aux Beaux-Arts, la formation est fondée sur le travail en atelier, sous la conduite d'une quarantaine d'artistes de renom. Cette pratique est complétée par une palette d'enseignements théoriques et techniques. Ils visent à apporter une large culture artistique aux étudiants, tout en favorisant la multiplicité des champs d'expérimentation et la transdisciplinarité. Les Beaux-Arts de Paris sont membres de l'Université PSL (Paris Sciences & Lettres), qui comprend 25 établissements prestigieux de la capitale.

Un patrimoine exceptionnel

Héritiers des Académies royales de peinture et de sculpture fondés au XVII^e siècle, les Beaux-Arts de Paris offrent aux étudiants un environnement patrimonial exceptionnel : un site architectural de deux hectares au coeur de Paris avec des bâtiments du XVII^e au XX^e siècle. Depuis 2008, les Beaux-Arts de Paris disposent d'une seconde implantation à Saint Ouen, dans le quartier des Puces. Un ensemble de 1 000 m² qui permet de développer des projets de grande envergure et accueille également Via Ferrata.

Une collection unique

La collection des Beaux-Arts de Paris rassemble plus de 450 000 œuvres (dessins : la deuxième collection après celle du Louvre ; photographies, peintures, sculptures, gravures, livres illustrés...) et l'une des plus grandes bibliothèques dédiée à l'art contemporain (65 000 ouvrages) ainsi que 3 bases de données publiques (Cat'zArts) dont une de 80 000 œuvres.

Une dynamique d'échanges et de partenariats

Les Beaux-Arts de Paris entendent inscrire le parcours des futurs artistes dans une dimension européenne et internationale. Ainsi, soixante accords ont été noués avec les plus grandes écoles d'art dans le monde. L'École mène également une politique ambitieuse de soutien aux jeunes artistes diplômés, au travers de bourses, prix, résidences et expositions, rendue possible par des partenaires.

Quels projets soutenir avec la taxe en 2020?

Le soutien de votre entreprise permettra de renouveler les équipements de certains ateliers et d'aider la production des jeunes artistes. Il contribuera également à l'internationalisation des parcours étudiants.



Palais des Études,
Cour vitrée

LA TAXE D'APPRENTISSAGE EN QUATRE ÉTAPES

Qui est assujetti?

La taxe d'apprentissage est un impôt dû par toute entreprise. Elle est égale à 0,68 % de la masse salariale de l'entreprise.

Les nouvelles dispositions divisent en deux parts le produit de la taxe d'apprentissage :

- 87% financent les formations par apprentissage,
- 13% financent les formations technologiques et professionnelles initiales, hors apprentissage ; c'est la part "hors quota" ou "barème", que l'entreprise peut verser aux établissements de son choix.

L'École nationale supérieure des beaux-arts, qui assure des formations bac+ 3, bac+5, est habilitée à bénéficier de la taxe d'apprentissage au titre de la part hors-quota.

Comment procéder?

Chaque entreprise choisit librement les établissements auxquels elle souhaite verser cette part hors quota de la taxe d'apprentissage et leur adresse directement son versement.

Votre décision de paiement

Pour permettre aux Beaux-Arts de Paris de percevoir tout ou partie des 13% que votre entreprise doit acquitter, il convient d'adresser votre versement aux Beaux-Arts de Paris avant le 1^{er} juillet 2020 (date prolongée), en précisant :

- la dénomination complète de notre établissement "École nationale supérieure des beaux-arts"
- notre numéro d'immatriculation auprès du rectorat, ou n° UAI: 07 53 66 7D
- notre numéro d'affiliation, n° SIRET: 197 536 675 00014

Ce règlement doit être accompagné de notre bordereau de versement. Il peut être effectué par chèque à l'ordre de l'agent comptable des Beaux-Arts de Paris ou par virement bancaire.

Nos coordonnées bancaires: TPPARIS FR76 1007 1750 0000 0010 0503 995 TRPUUFRP1.

Une attestation de paiement vous sera adressée dans les plus brefs délais.

Un véritable partenariat

Votre société intégrera ainsi un cercle d'entreprises soucieuses de participer au développement des talents de demain, source du rayonnement international de la France. Elle pourra bénéficier d'informations régulières concernant les activités de l'École et d'une relation privilégiée avec ses différents intervenants.

Julia Haumont
Atelier Alberola
Céramique à Saint-Ouen





Paul Morales
Atelier Bouwens
Loïc Morel
Atelier Figarella

Fabienne Grolière
Responsable du mécénat et des partenariats
Téléphone 01 47 03 52 59
taxe-apprentissage@beauxartsparis.fr

N°UAI: 07 53 66 7D
N° SIRET: 197 536 675 00014

Crédits photographiques @Beaux-Arts de Paris

Les grands donateurs engagés à nos côtés en 2019

Amedeus
Arkhênum
Artcurial
Astem RIE
Astorg Partners
Boesner
Caisse des dépôts et consignations
Castro-Denissof associés
Colart
Document Store
Établissements H Fondeville
Fondation Luma
Fotimprim
Galerie Claude Bernard
Galerie Gagosian
Galerie Jérôme Poggi
Galerie Kamel Mennour
Galerie Karsten Greve
Galerie Marcel Fleiss
Galerie Marian Goodman
Galerie Mitterrand
Galerie Nathalie Obadia
Galerie Thaddaeus Ropac
Galerie Yves Gastou
Generis Capital Partners
Graf Notaires
Hermès
Imprimerie Chirat
Jean-François Schmit architectes
Michel Beauvais architectes associés
Monnaie de Paris
Musée national Auguste Rodin
Neuflyze OBC
Palais de Tokyo
Pierre Bergé et associés
Princip
RATP
S3M Sécurité
Savoisienne de coordination de travaux du bâtiment
Sémiso
SNCF
Webhelp

14, rue Bonaparte
75272 Paris cedex 06
+33 01 47 03 50 00



beauxartsparis.fr

